

MATÉRIALISATION ZONE 30

QUARTIER « LAON-ZOLA-NEUFCHÂTEL-ORGEVAL »

Date de début des travaux : à partir du 2^e trimestre 2019

En concertation avec les conseillers de quartier « Laon-Zola-Neufchâtel-Orgeval », il a été décidé, au cours de la réunion de l'atelier « voirie » du 19 février 2017, **d'instaurer une « zone 30 » dans le secteur compris entre l'avenue de Laon, la rue Émile Zola, le boulevard Robespierre et la rue Lesage**. Une présentation de ces nouvelles dispositions a été faite lors de la séance plénière du conseil de quartier du 12 juin 2018.

Ce dispositif vise à assurer la continuité des zones 30 et à faciliter leur respect.

Conformément à la réglementation des « zone 30 » visant également l'objectif de faciliter le déplacement des modes actifs, **les cycles seront autorisés à double sens dans les rues à sens unique, suivant la configuration de ces voies**. Ces modifications se concrétiseront par la pose d'une signalisation routière réglementaire (panneaux et marquage au sol).

Périmètre concerné

Rues concernées :

- rue Lesage ;
- impasse Paulin Paris ;
- rue de Pongivart ;
- rue Émile Zola ;
- rue Landouzy ;
- rue Léon Hourlier
- rue du Docteur Thomas ;
- rue Duquenelle ;
- rue Mennesson Tonnelier ;
- place Amélie Doublé ;
- rue Victor Rogelet ;
- rue Pierret ;
- rue Saint Benoît ;
- rue des Trois Piliers ;
- rue Duruy ;
- impasse Duruy ;
- rue Belin ;
- rue Émile Senart ;
- rue Hannequin ;
- rue Blondel ;
- rue Le Roy ;
- rue Besançon Perrier ;
- rue de Bourgogne.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

03 26 77 78 79 - accueil@reims-contact.fr